mazars

1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax : +33 (0)3 88 37 00 39
www.mazars.fr

CONSEIL PROTESTANT DE L'EDUCATION DE STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

CONSEIL PROTESTANT DE L'EDUCATION DE STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONSEIL PROTESTANT DE L'EDUCATION DE STRASBOURG relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes « *Changements de méthode* », « *Fonds propres* » et « *Informations complémentaires sur le bilan passif* » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement comptable des subventions d'investissement.

  Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités de comptabilisation des subventions d'investissement. Nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

- Le chapitre « *Règles et méthodes comptables* » ainsi que les notes « *Actif immobilisé* » et « *Affectation des travaux de l'année scolaire 2021 / 2022 par site* » de l'annexe présentent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des entrées et des sorties d'immobilisations.

  Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des immobilisations. Nous nous sommes assurés que les notes « *Actif immobilisé* » et « *Affectation des travaux de l'année scolaire 2021 / 2022 par site* » de l'annexe donne une information appropriée.

  Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 23 janvier 2023

Gilles CONTESSE

ASSOCIATION
C.P.E.S.

1 bis quai Saint-Thomas
67000 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS
du 01/09/2021 au 31/08/2022

Conseil d'Administration
du mercredi 14 décembre 2022

ASSOCIATION CPES 1 bis quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	53 267	53 267			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	11 191 630	5 849 272	5 342 359	5 994 295	- 651 936
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 811 417	1 473 737	337 680	387 792	- 50 112
Autres immobilisations corporelles	2 224 910	1 976 049	248 861	351 895	- 103 034
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	263 524		263 524		263 524
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	5 815		5 815	6 903	- 1 088
TOTAL (I)	**15 550 562**	**9 352 324**	**6 198 238**	**6 740 885**	**- 542 647**
Actif circulant					
Stocks et en-cours	30 662	24 755	5 907	6 169	- 262
Avances et acomptes versés sur commandes	87 739		87 739	115 356	- 27 617
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 883		21 883	19 668	2 215
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	196 289		196 289	588 185	- 391 896
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	665 614		665 614	48 891	616 723
Charges constatées d'avance	174 305		174 305	92 683	81 622
TOTAL (II)	**1 176 491**	**24 755**	**1 151 736**	**870 952**	**280 784**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**16 727 054**	**9 377 079**	**7 349 974**	**7 611 837**	**- 261 863**

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	1 393 351	1 393 351	
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	2 195 002	2 195 002	
. Autres			
Report à nouveau	184 005	679 218	- 495 213
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 963	-495 214	426 251
Situation nette (sous total)	3 703 394	3 772 357	- 68 963
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	1 637 964	1 906 423	- 268 459
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**5 341 357**	**5 678 780**	**- 337 423**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	81 040	45 943	35 097
TOTAL (II)	**81 040**	**45 943**	**35 097**
Provisions			
Provisions pour risques	115 029	126 807	- 11 778
Provisions pour charges	29 536	36 380	- 6 844
TOTAL (III)	**144 565**	**163 187**	**- 18 622**
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 611	363 218	- 352 607
Emprunts et dettes financières diverses	463 733		463 733
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	515 039	525 646	- 10 607
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	273 692	239 533	34 159
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 557	107 160	- 76 603
Autres dettes	368 835	443 588	- 74 753
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	120 545	44 781	75 764
TOTAL (IV)	**1 783 013**	**1 723 927**	**59 086**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**7 349 974**	**7 611 837**	**- 261 863**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

ASSOCIATION CPES 1 bis quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	59 167	30 914	28 253	91,39
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	213 414	203 575	9 839	4,83
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	6 165 158	5 249 926	915 232	17,43
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	4 361	4 550	- 189	-4,15
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	1 952 798	1 768 487	184 311	10,42
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	22 897	21 462	1 435	6,69
Utilisations des fonds dédiés		21 840	- 21 840	-100
Autres produits	203 435	87 372	116 063	132,84
Total des produits d'exploitation (I)	**8 621 231**	**7 388 127**	**1 233 104**	**16,69**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	220 942	208 537	12 405	5,95
Variations stocks	1 537	2 070	- 533	-25,75
Autres achats et charges externes	3 661 950	2 998 320	663 630	22,13
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	385 063	333 590	51 473	15,43
Salaires et traitements	2 523 855	2 444 213	79 642	3,26
Charges sociales	939 862	947 967	- 8 105	-0,85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	895 500	917 563	- 22 063	-2,40
Dotations aux provisions	3 000	6 013	- 3 013	-50,11
Reports en fonds dédiés	35 746		35 746	N/S
Autres charges	326 685	314 785	11 900	3,78
Total des charges d'exploitation (II)	**8 994 140**	**8 173 058**	**821 082**	**10,05**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-372 910**	**-784 931**	**412 021**	**52,49**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1	-5	6	120,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**1**	**-5**	**6**	**120,00**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	138	330	- 192	-58,18
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	**138**	**330**	**- 192**	**-58,18**

ASSOCIATION CPES 1 bis quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**-137**	**-335**	**198**	**59,10**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-373 047**	**-785 266**	**412 219**	**52,49**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	24 285	16 446	7 839	47,67
Sur opérations en capital	281 675	295 288	- 13 613	-4,61
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	**305 960**	**311 734**	**- 5 774**	**-1,85**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 877	11 971	- 10 094	-84,32
Sur opérations en capital		9 711	- 9 711	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	**1 877**	**21 682**	**- 19 805**	**-91,34**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**304 083**	**290 052**	**14 031**	**4,84**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	8 922 874	7 699 856	1 223 018	15,88
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 996 155	8 195 070	801 085	9,78
EXCEDENT OU DEFICIT	**-68 963**	**-495 214**	**426 251**	**86,07**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	219 237	219 237		N/S
. Bénévolats	12 795			
Total	**232 032**	**219 237**		**N/S**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	219 237	219 237		N/S
. Prestations				
. Personnel bénévole	12 795			
Total	**232 032**	**219 237**		**N/S**

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/08/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 349 974,25 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 68 963,28 Euros.

OBJET SOCIAL

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association a pour objet d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement reposant sur les valeurs fondatrices du protestantisme, la tradition humaniste et l'adhésion aux valeurs de la République.

Elle pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation initiale et continue, la culture sous toutes leurs formes.

A cette fin, elle pourra réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et d'une manière générale se livrer à toutes activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet social principal.

Elle pourra passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

Elle pourra acquérir, louer ou recevoir en jouissance tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet.
L'Association, sans but lucratif, a une gestion désintéressée et s'interdit tout partage de l'actif entre ses membres ainsi que de poursuivre un but politique.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

L'association CPES a pour objet la gestion d'établissements d'enseignements. Le Pôle Educatif Protestant de Strasbourg est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Il regroupe les sites de Lucie Berger (créé en 1871) et de Jean Sturm (créé en 1538) sous l'appellation « Le Gymnase » et couvre toutes les classes de la 1ère année de maternelle à la Terminale.

En conformité avec le contrat qui le lie à l'Education nationale, la finalité de l'Etablissement est d'instruire, de former et de participer à l'éducation des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

Le Pôle Educatif Protestant est attaché à une conception globale de l'éducation dans ses dimensions scolaires et extrascolaires, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; une même volonté éducative fonde l'ensemble du cursus d'un élève, de la Maternelle à la Terminale ;

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les principes mis en œuvre issus de la charte de l'établissement sont les suivants :

- La formation qui veut :
  - transmettre des savoirs et des savoir-faire au meilleur niveau pour chaque élève dans tous les domaines, en s'appuyant sur une dynamique d'innovations et la prise en compte les besoins de formation qui émergent constamment d'un monde à construire ;
  - développer un savoir-vivre ensemble à travers la solidarité, la tolérance, l'entraide, l'écoute et le respect de la différence ;
  - apprendre le sens des responsabilités et de l'autonomie et la prise de conscience, au préalable, des droits et devoirs de chacun ;
  - promouvoir le travail, la rigueur et l'honnêteté ;
  - faire prendre conscience que la culture de l'être plus que de l'avoir exige le respect de la personne tout entière afin qu'elle puisse s'exprimer en confiance ;
  - valoriser une saine émulation et le goût de l'effort dont l'élève a besoin pour développer ses potentialités.

- La continuité éducative :
  - le Pôle Educatif Protestant est attaché à une conception globale de l'éducation dans ses dimensions scolaires et extrascolaires, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; une même volonté éducative fonde l'ensemble du cursus d'un élève, de la Maternelle à la Terminale ;
  - si le Pôle Educatif Protestant affirme sa spécificité par rapport aux autres établissements scolaires publics ou privés, il recherche la complémentarité avec eux.

- L'Aumônerie :
  - Elle constitue un service essentiel offert à tous, élèves, enseignants, parents, personnels, et fait, au nom de l'Evangile, le pari que l'éducation des enfants et des adolescents qui nous sont confiés en fera des personnes confiantes en l'avenir, ouvertes sur le monde et aux autres, sensibles aux valeurs spirituelles.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux :

Le règlement ANC n° 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par l'ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le plan comptable spécifique "association" a été appliqué.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes ;

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique ;

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes ;

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ;

- Les stocks de livres sont évalués suivant la méthode du prix d'achat ;

- Les stocks, ont le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Cependant il est à rappeler qu'un changement de méthode a eu lieu lors de l'exercice précédent.

Les paragraphes suivants reprennent les changements intervenus lors de l'exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Modification du traitement des commodats :

Un contrat de commodat immobilier a été signé au bénéfice de l'association CPES concernant l'immeuble sis 8 place des Etudiants à STRASBOURG. Il figurait à l'actif pour un montant de 1 €.

Par ailleurs, un second contrat de commodat au bénéfice de l'association a été signé. Il concerne d'une part la mise à disposition de l'ensemble des moyens immatériels permettant l'activité d'enseignement et figure à l'actif pour un montant de 1 €, et d'autre part, la mise à disposition de moyens matériels figurant à l'actif. Le montant net au 31/08/2021 est nul.

Le traitement des commodats a été modifié suite à la réforme ANC n° 2018-06. Les changements apportés sont les suivants :

- Les commodats sont assimilés à une mise à disposition gratuite de biens ;
- Le traitement comptable est celui des contributions volontaires en nature ;
- Ils sont comptabilisés pour la valeur estimée du loyer annuel comme une prestation en nature.

Modification du traitement des subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement étaient historiquement comptabilisées en fonds associatifs, sans reprise par le compte de résultat. Suite à l'application du règlement ANC n° 2018-06, les modifications suivantes ont été apportées :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice.
  Les subventions sont ainsi présentées avec le montant net des subventions perçues, déduction faite des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées historiquement, au rythme des amortissements des immobilisations financées, comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions.

- Les subvention d'investissements dont les immobilisations financées sont en cours d'amortissement, sont comptabilisées dans les comptes 131.

Impact sur le compte de résultat de l'application du règlement ANC n° 2018-06 :

Les changements de méthode ont un impact sur le compte de résultat de l'exercice clos au 31 août 2021. L'impact du nouveau règlement comptable des associations sur le résultat de l'exercice s'élève à + 285 K€ :

- Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat pour 285 K€ ;

Les changements de méthode ont un impact sur le total du bilan de l'exercice clos au 31 août 2021. L'impact du nouveau règlement comptable des associations sur le total bilan de l'exercice s'élève à - 2 € :

- Annulation de la comptabilisation des commodats à l'actif pour 2 € et constatation des contributions volontaires en nature pour la mise à disposition gratuite des biens pour un montant de 219.237 €.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n° 2018-06 :

Les incidences de l'application du règlement ANC n° 2018-06 sur l'exercice clos au 31 août 2020 auraient été les suivantes :

- Les subventions d'investissement inscrites au compte de résultat se seraient élevées à 301.842 € ;
- Le résultat exceptionnel de l'exercice serait passé de 6.217 € à 308.059 € ;
- Le déficit de l'exercice serait passé de – 614.276 € à – 312.434 €.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Olympiades de la Solidarité :

Le C.P.E.S réalise traditionnellement une collecte de fonds lors des « Olympiades de la Solidarité » qui se déroulent à l'automne au profit du fond de solidarité interne et d'associations. Cette année la course a eu lieu le 15 novembre 2021. Sur l'exercice précédent, en raison de la crise sanitaire, aucune course n'a été organisée à l'automne 2020. Une course a cependant été organisée en juin 2021.

Les fonds récoltés lors de cette manifestation se sont élevés à 38.944 € contre 2.649 € sur l'exercice précédent.

Le solde restant sur la collecte 2020/2021 affecté au Fonds de solidarité interne était de €. 1.830 €.

Le montant utilisé par le Fonds de solidarité interne sur l'exercice s'élève à 27,5 K€ et correspond à :

- Des participations aux frais de voyages et de scolarités pour 1,4 K€ ;
- La participation au programme Parkours pour 4,3 K€ ;
- La contribution au Fonds de solidarité interne pour 19,1 K€.
- Un versement a été réalisé à l'association « Foyer Notre Dame » pour 1.523 €, ainsi qu'à l'association « La paroisse du bouclier » pour 1.000 €.

Le solde disponible s'élève à 13.317 € à la clôture de l'exercice.

Fonds Scolarité :

Une ancienne élève a débuté ses études supérieures et ses anciens professeurs ont souhaité participer aux frais de scolarité. Un montant de dons de 2,1 K€ a été récolté auprès des professeurs. Le solde affecté non encore versé s'élève à 180 € au 31 août 2022.

Formation des enseignants :

Le C.P.E.S a signé une convention en date du 14 décembre 2017 avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, relative à la formation continue des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Par cette convention, le C.P.E.S s'engage à assurer la formation continue des maîtres habilités par agrément ou par contrat à exercer dans les établissements d'enseignements privés. Afin de financer ces actions de formation, une subvention est accordée à l'établissement chaque année par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Historiquement, une telle convention avait été signée entre le Ministère en question et la Fondation Saint Thomas (convention signée le 30 août 2001). La nouvelle convention remplace la précédente, et le solde non utilisé au 14 décembre 2017 par la Fondation Saint Thomas a été reversé au C.P.E.S, soit un montant de 63.663 €.

- Le solde restant à engager à la clôture du précédent exercice était de 43.284 € ;
- Les subventions reçues au titre de l'année scolaire 2021/2022 s'élèvent à 35.113 € et les dépenses respectives de l'exercice sont de 32.308 € ;
- Le solde au 31 août 2022 s'élève à 46.088€.

Formation Erasmus :

Il s'agit d'une nouvelle convention signée pour 2022-2025 qui concerne un budget de dépense pour le projet « Erasmus » et « Language Power Europe ». L'institution coordinatrice du projet est la Fondation de l'Université catholique d'Eichstätt. Le budget total s'élève à 57.336 €.

- La subvention reçue au titre de l'année scolaire 2021/2022 s'élève à 22.934 € ce qui représente 40% du budget total alloué.
- Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1.480 €.
- Le solde au 31 août 2022 s'élève à 21.454 €.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 15 550 562 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 267			53 267
Immobilisations corporelles	15 151 114	353 941	13 574	15 491 481
Immobilisations financières	6 903		1 088	5 815
TOTAL	***15 211 284***	***353 941***	***14 662***	***15 550 562***

Amortissements et provisions d'actif = 9 352 324 Euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 267			53 267
Immobilisations corporelles	8 417 132	895 500	13 575	9 299 057
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***8 470 399***	***895 500***	***13 575***	***9 352 324***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immob. incorporelles	53 267	53 267	0	3 ans
Instal.gene.agenc. lucie berger	3 686 256	2 039 779	1 646 477	5 à 40 ans
Instal.gene.agenc. jean sturm	4 768 852	2 984 822	1 784 030	3 à 25 ans
Const.s/sol autrui - ensemble immobilier	2 620 846	758 417	1 862 429	5 à 40 ans
Const.s/sol autrui - amenagements	115 675	66 253	49 422	5 à 20 ans
Materiel des installations	568 813	515 004	53 809	1 à 14 ans
Materiel outil.serv.generaux	234 360	163 552	70 808	1 à 10 ans
Materiel outil.scolaire	1 008 244	795 182	213 062	1 à 14 ans
Materiel de transport	12 100	5 566	6 534	5 ans
Materiel de bureau	118 114	77 461	40 653	1 à 10 ans
Materiel informatique	1 561 286	1 507 693	53 593	1 à 6 ans
Mobilier	533 410	385 328	148 082	1 à 10 ans
Acomptes verses immob.	263 524	0	263 524	Non amortissable
TOTAL	***15 544 748***	***9 352 324***	***6 192 424***	

ASSOCIATION CPES 1 bis quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG

Affectation des travaux de l'année scolaire 2021/2022 par site :

LUCIE BERGER

Lieu	Travaux	Montant TOTAL	Montant IMMOBILISATIONS (En cours)	Montant restant
Aménagement de la cour		124 522,56	76 749,13	47 773,43
et végétalisation				
	SOUS-TOTAL	**124 522,56**	***76 749,13***	**47 773,43**

JEAN STURM

Lieu	Travaux	Montant TOTAL	Montant IMMOBILISATIONS (En cours)	Montant restant
Salles	Chauffage - VMC	49 249,36	49 249,35	0
307-308-311-312	Electricité	17 871,48	17 871,48	0
	Informatique	0,00	0,00	0
	Sanitaires	0,00	0,00	0
	Menuiserie Intérieure	13 656,00	12 900,00	756
	Menuiserie Extérieure	23 992,24	0,00	23992,236
	Revetement de sol	39 102,48	37 148,42	1954,06
	Peinture			0
	Platrerie	10 937,16	7 252,32	3684,84
	Faux-plafond	20 496,00	20 496,00	0
	Flocage	13 912,50	13 912,50	0
	Mobilier	10 164,18	0,00	10164,18
	Store	6 870,00	0,00	6870
	Maçonnerie	4 980,00	4 980,00	0
	Contrôle règlementaire	2 700,00	2 221,20	478,8
	ARCHITECTE	7 269,43	5 356,42	1913,012
	Mobilier info	15 387,36	15 387,36	0
	SOUS-TOTAL	**236 588,19**	**186 775,05**	**49 813,13**

Etat des créances = 398 291 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 815		5 815
Actif circulant & charges d'avance	392 476	392 476	
TOTAL	***398 291***	***392 476***	***5 815***

Provisions pour dépréciation = 24 755 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	26 030		1 275		24 755
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	***26 030***		***1 275***		***24 755***

Une reprise de provision d'un montant de 1.275€ a été comptabilisée au 31/08/2022. Cette provision concerne le stock de livres du 475ème anniversaire de Jean Sturm.

Le montant total de la provision au 31/08/2022 s'élève à 24.755€, soit 85% de la valeur du stock de livres à fin septembre 2022 (€. 29.124).

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 546 Euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 544
Disponibilités	2
TOTAL	***5 546***

Charges constatées d'avance = 174 305 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Subventions d'investissement à recevoir = 190 543 Euros

Organisme	Libellé	Nouvelles subventions 2019/2020	Versements 2019/2020	Solde à recevoir 31/08/2020	Nouvelles subventions 2020/2021	Versements 2020/2021	Solde à recevoir 31/08/2021	Nouvelles subventions 2021/2022	Versements 2021/2022	Solde à recevoir 31/08/2022
REGION	*Plan pluriannuel d'investissement*	159 795	0	159 795		94 795	65 000			65 000
REGION	*Investissement JS*	86 619	69 295	17 324		0	17 324		17 324	0
Ville de Strasbourg	Travaux JS	13 202	13 202	0		0	0			
Département	Travaux LB + JS	149 258	0	149 258		0	149 258			125 543
sous-total 2020		***408 874***	***82 497***	***326 377***		***94 795***	***231 582***		***17 324***	***190 543***
REGION	*Equipements pédagogiques*				9 130	9 130	0			
REGION	*Aide renouvellement*				814	814	0			
REGION	*TICE 2020*				6 625	6 625	0			
REGION	Transition écologique				36 881	36 881	0			
sous-total 2021					***53 450***	***53 450***	***0***		***0***	***0***
REGION	Transition écologique							36 930	36 930	
sous-total 2022							***0***	***36 930***	***36 930***	***0***
TOTAL		**408 874**	**82 497**	**326 377**	**53 450**	**148 245**	**231 582**	**36 930**	**54 254**	**190 543**

La subvention du département était initialement comptabilisée pour un montant de 149 258€, après dépôt du dossier le solde à recevoir s'élève à 125 543,23 €. Ce montant a été confirmé par le département le 17 novembre 2022.

Informations complémentaires sur le bilan actif

Subventions d'investissement à recevoir = 190 543 €.

Solde de trésorerie = 665 614 €

- Disponibilités = 665 614 € :
  - *Comptes bancaires : 664 472 €*
  - *Caisse : 1 140 €*
  - *Intérêts courus à recevoir : 2 €*
  - *Chèque à encaisser : 0 €.*

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 5 341 357 Euros

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde 2020/2021	Affectation Résultat 20/21	Subventions 21/22	Résultat 21/22	Solde 2021/2022	*Variation*
Fonds propres complémentaires	1 393 351				1 393 351	*0*
Réserves	0				0	*0*
Réserves pour projet de l'entité	2 195 002				2 195 002	*0*
Report à nouveau	679 218	-495 214			184 005	*-495 214*
Excédent ou déficit de l'exercice	-495 214	495 214		-68 963	-68 963	*426 251*
Situation nette (sous total)	***3 772 357***	***0***	***0***	**-68 963**	***3 703 394***	***-68 963***
Subventions d'investissement	1 906 423		-268 459		1 637 964	*-268 459*
Droits des propriétaires (commodat)	*0*				*0*	*0*
Sous-total Variation	***1 906 423***	***0***	***-268 459***	***0***	***1 637 964***	***-268 459***
TOTAL	**5 678 780**	**0**	**-268 459**	**-68 963**	**5 341 357**	***- 337 423***

Commentaires :

- Reprise des subventions d'investissement virées au résultat : -281.675 €
- Nouvelles subventions de l'exercice : 36.930 €
- Ajustement subvention antérieure du département : -23.715 €

Fonds dédiés = 81 040 Euros

	Fonds à engager en début d'exercice	**Utilisation en cours d'exercice**	**Engagements à réaliser sur ressources affectées**	**Fonds restants à engager en fin d'exercice**
Course de solidarité 2021/2022	1 830	27 457	38 944	13 317
Formation des enseignants	43 284	32 308	35 113	46 088
Fonds scolarité	830	2 770	2 120	180
Fonds convention ERASMUS	0	1 480	22 934	21 454
TOTAL	***45 944***	***64 015***	***99 111***	***81 040***

Provisions = 144 565 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	163 187	3 000	21 622		144 565
TOTAL	***163 187***	***3 000***	***21 662***		***144 565***

Le montant total des provisions au 31.08.2022 s'élève à €. 144.565- réparti en trois provisions :

- La provision pour retraite pour un montant de €. 29.536,-. Cette provision correspond à l'engagement de l'Etablissement du Gymnase de verser un complément de retraite aux anciens chefs d'établissement. Le montant de la provision correspond au complément de retraite de 3 anciens directeurs calculé en fonction du montant de leur pension perçue et d'un nombre de points fixé, appliqué à une échelle d'espérance de vie.

- La provision pour médaille du travail s'élève à €. 112.029,-. Les médailles du travail telles qu'elles sont prévues par l'usage dans l'Etablissement rétribuent les salariés remplissant les conditions légales d'octroi des médailles par gratification égale à un salaire brut au prorata de l'ancienneté dans l'Etablissement. La provision est calculée en tenant compte de l'âge du salarié à la date de calcul, des probabilités de départ et de la table de mortalité en fonction d'un taux d'actualisation.

- La provision pour autres risques et charges pour un montant de €. 3.000,-. Cette provision correspond à une litige avec un salarié.

Etat des dettes = 1 783 013 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 611	10 611		
Dettes financières diverses	463 733	313 733	150 000	
Fournisseurs	515 039	515 039		
Dettes fiscales & sociales	273 692	273 692		
Dettes sur immobilisations	30 557	30 557		
Autres dettes	368 835	368 835		
Produits constatés d'avance	120 545	120 545		
TOTAL	***1 783 013***	***1 633 013***	***150 000***	

Le traitement du compte courant de l'EDIAC avait été modifié avec l'application du nouveau plan comptable, il était classé en « Autres dettes » pour un montant de 105.119 € l'an passé. Ce compte a été reclassé, de même pour les conventions de trésorerie de l'EDIAC et de la fondation Saint-Thomas pour un montant total de 300.000€, dans les « Dettes financières diverses » (montant total des comptes courants à la clôture de l'exercice : 463.733 €).

Charges à payer par postes du bilan = 152 873 Euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	48 316
Dettes fiscales & sociales	104 557
Autres dettes	
TOTAL	***152 873***

Produits constatés d'avance = 120 545 Euros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

A compter de la première application du règlement ANC n° 2018-06, les subventions d'investissement sont reprises dans le résultat au rythme des amortissements pour la quote-part des biens financés. Cette reprise s'élève à 281.675 € en 2021/2022 contre 285.448 € l'an passé.

Concernant l'exercice précédent, les reprises relatives aux biens intégralement amortis à l'ouverture de l'exercice ont été calculées rétrospectivement. Cette reprise a été comptabilisée au compte de report à nouveau pour un montant de 1.090.304 € l'an passé.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation = 8 621 231 Euros

Les produits d'exploitation de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du produit d'exploitation	Montant HT	Taux
Cotisations	59 167	0,69%
Ventes de biens	213 414	2,48%
Ventes de prestations de services	6 165 158	71,51%
Produits de tiers financeurs	1 957 159	22,70%
Reprises sur amort. Dépré.	22 897	0,27%
Autres produits	203 435	2,36%
TOTAL	***8 621 231***	***100.00 %***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Crédit-bail

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Out.	Autres Immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs				
Montant de l'exercice		28 398		
Sous-total		28 398		

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Out.	Autres Immob.	TOTAL
A 1 an au plus		24 490		24 490
Entre 1 et 5 ans		19 349		19 349
A plus de 5 ans				
Sous-total		43 839		43 839

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Out.	Autres Immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Out.	Autres Immob.	TOTAL
TOTAL				

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés n'est pas communiquée en annexe car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégorie de salariés	Salariés
Cadres	24
Agents de maîtrise & techniciens	2
Employés	32
Ouvriers	0
Enseignants et autres sous contractants avec l'Etat	137
TOTAL	**195**

Engagement pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les indemnités de fin de carrière telles qu'elles sont prévues par le Code du Travail, calculées selon la méthode FAS 87, méthode prospective des unités de crédit projetés, compte tenu des critères habituellement retenus, s'élèvent, en droit acquis à 110.733 €.

Autres informations complémentaires

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice comptable concerné, la date de clôture correspond à l'année scolaire qui se termine le 31 août.

Prestations en nature et mises à disposition gratuite de biens

Les prêts à usage sont comptabilisés en tant que contributions volontaires en nature pour un montant de 219.237 €.

L'association a eu recours à des bénévoles au cours de l'exercice. Le montant a été valorisé au coût d'un SMIC horaire, soit pour un total de 853 heures, le montant de la contribution volontaire en nature est de 12.795 €,

Faits marquants

L'association a été impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19 lors des deux derniers exercices. Cette situation avait entrainé une diminution des produits d'exploitation, due notamment à la baisse d'activité sur les voyages, la restauration, et les sorties pédagogiques. L'association a retrouvé un niveau normal sur ces produits d'exploitation.

Informations post-clôture

Les mesures générales nécessaires pour faire face à la continuation de l'épidémie de covid-19 constitue un évènement post-clôture. Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la poursuite de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

ASSOCIATION CPES 1 bis quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG

ETAT DES CONVENTIONS

	LE GYMNASE				
	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22
1 - Contrat de location (EDIAC)					
Loyer proprement dit	81 139	176 882	279 084	283 558	280 115
Taxe foncière	30 915	33 453	39 551	47 330	52 525
Assurance	9 888	10 550	11 026	11 077	11 465
2 - Contrat de commodat (Chapitre de Saint Thomas)					
Activité d'enseignement pour les 2 sites	1	1	1		
Immobilier	1	1	1		
Mobilier (valeur nette à l'actif)	0	0	0		
3 - Cession de matériel mobilier (EDIAC)					
Matériel (montant des cessions)	0	0	0	0	0
4 - Convention d'assistance (Chapitre de Saint Thomas)					
Administration générale et suivi financier	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
suivi immobilier	9 520	0	0	0	0
Mise à disposition des ouvriers	0	0	0	0	0
Utilisations des véhicules	0	0	0	0	0
Assistance technique restructuration	0	0	0	0	0
5 - Charges refacturées (EDIAC)					
Cuisine	75 158	72 838	68 280	58 740	54 342
Informatique	1 940	2 759	2 296	0	0
Parkings	2 120	3 180	3 180	3 180	3 180
Eau	0	0	0	313	234
6 - Produits courants (EDIAC)					
Internet	0	0	0	0	0
7 - Charges refacturées (Chapitre de Saint Thomas)					
Taxe foncière	23 789	25 564	27 176	29 869	34 770
Assurances	5 000	5 000	5 000	5 000	5 072
Eau	86	70	64	19	116
Fournitures	0	0	0	15	15
Loyer pasteur (Mme BRIXIUS)	7 205	14 761	22 279	22 963	23 035
Frais postaux et télécommunication	0	0	0	0	0
Impôt locaux	7 236	7 782	8 232	3 344	826
Pensions	6 795	6 776	6 792	6 826	2 312

Convention entre l'EDIAC et le CPES relative au nouveau bâtiment

Les charges annuelles relatives à la convention conclue entre l'EDIAC et le CPES s'élèvent à 344.104 € au titre de l'exercice clos au 31 août 2022. Ces charges correspondant au loyer, comprennent les amortissements, les intérêts d'emprunts, l'assurance et la taxe foncière.

Les montants réellement décaissés par le CPES et encaissés par l'EDIAC pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 s'élèvent à 282.301 € et 3.189 € à payer, montant confirmé par l'EDIAC (285.490 €).

Les montants réellement décaissés par l'EDIAC pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 s'élèvent à 285.490 €, montant confirmé par l'EDIAC.

L'écart constaté entre les charges refacturées par l'EDIAC au titre de la convention de loyer (344.104 €) et les décaissements réalisés par l'EDIAC (285.490 €), est enregistré en compte courant avec l'EDIAC, soit un montant de 58.615 € (344.104 € - 285.490 €).

Cet écart est enregistré sur le compte spécial bloqué et vient s'ajouter au montant dû par le CPES à l'EDIAC. A la clôture de l'exercice le solde du compte spécial bloqué s'élève à 163.733 €, en augmentation de 58.615 € par rapport au 31/08/2021.

En effet, l'emprunt souscrit par l'EDIAC en date du 2 février 2017 était calculé sur une durée de 15 ans tandis que l'avenant au contrat de location signé en date du 27 mars 2018 entre les deux parties prévoit une refacturation des remboursements du capital et des intérêts sur une période de 20 ans.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 546 Euros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers produits à recevoir (468700)	5 544
TOTAL	***5 544***

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir (518700)	2
TOTAL	***2***

Charges constatées d'avance = 174 305 Euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	157 187
Charges constatées d'avance (486001)	17 118
TOTAL	***174 305***

Charges à payer = 152 873 Euros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.factures non parvenues (408101)	48 316
TOTAL	***48 316***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dette provision heures suppl.(428120)	40 048
Charges sociales dette heures suppl.(438120)	13 208
Charges fiscales dette heures suppl.(448120)	3 989
Etat charges à payer (448600)	47 313
TOTAL	***104 557***

Produits constatés d'avance = 120 545 Euros

Produits constatés d'avance	Montant
Produits const.d'avance (487000)	113 011
Produits const.d'avance s/voyages (487100)	7 534
TOTAL	***120 545***